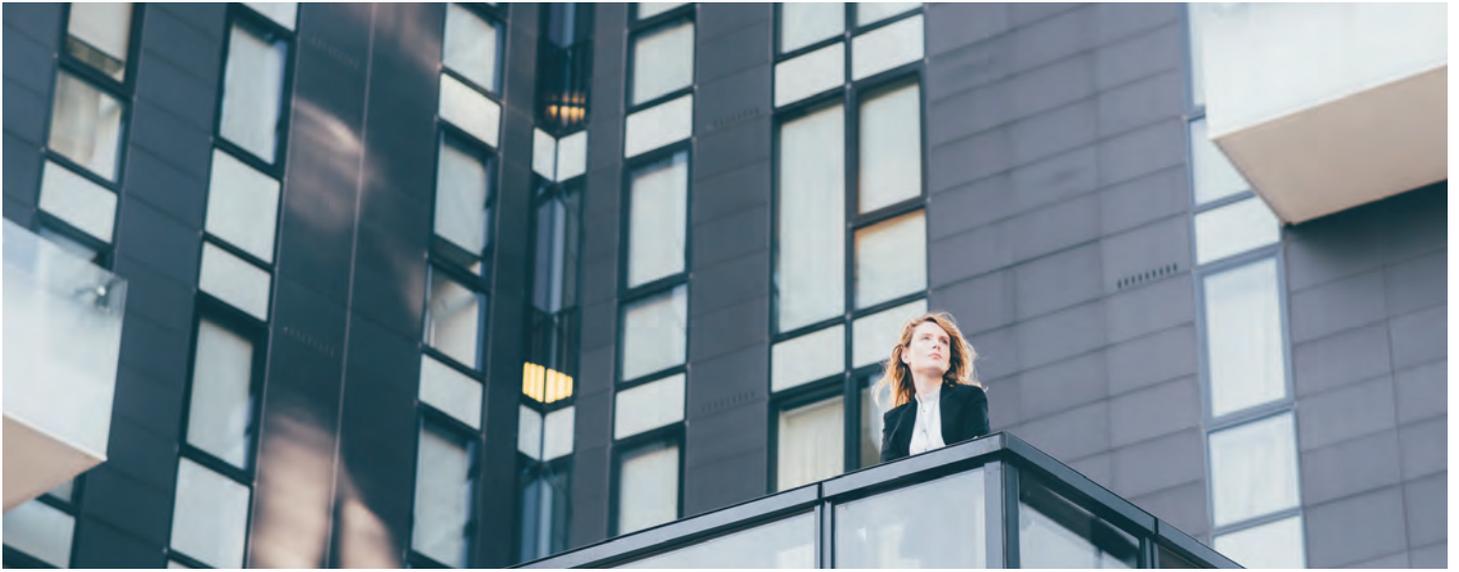


SOGELIFE



RAPPORT
ANNUEL
2016



GROUPE SOCIETE GENERALE

DEVELOPPONS ENSEMBLE
L'ESPRIT D'EQUIPE

RAPPORT
ANNUEL
2016

SOMMAIRE

SOGELIFE	7
RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	11
ANALYSE DE RISQUE SOGELIFE	15
RAPPORT DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ	21
ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2016	25
ANNEXE DES COMPTES ANNUELS	31

SOGELIFE

SOGELIFE

PROFIL, CHIFFRES CLÉS ET ORGANISATION

PROFIL DE SOGELIFE

SOGELIFE est une filiale de SOGECAP - la compagnie française d'Assurance Vie du Groupe Société Générale - et de Société Générale Bank & Trust à Luxembourg - référence du Groupe Société Générale pour l'activité internationale de Private Banking, de banque dépositaire et de gestion de fonds.

Compagnie d'Assurance Vie établie au Grand-Duché du Luxembourg depuis 1996 et habilitée à intervenir dans la plupart des pays européens sous le régime de la Libre Prestation de Services, SOGELIFE s'appuie sur une expertise et un savoir-faire reconnu, et commercialise de nombreux produits d'Assurance Vie adaptés aux besoins d'une clientèle haut de gamme, au travers de réseaux Private Banking internationaux du Groupe ou hors Groupe.

A vocation internationale, SOGELIFE offre à ses partenaires et à sa clientèle patrimoniale des prestations personnalisées.

La remarquable stabilité politique, économique et sociale dont bénéficie le Luxembourg lui a valu, depuis de longues années, la confiance d'une clientèle internationale intéressée par une gestion dynamique et rigoureuse de son patrimoine.

SOGELIFE compte depuis plusieurs années parmi les acteurs de tout premier plan du secteur de l'Assurance Vie à Luxembourg.

CHIFFRES CLÉS DE SOGELIFE

	2016	2015
	(EN M€)	(EN M€)
Chiffre d'affaires	1.379	1.024
Provisions mathématiques	9.240	8.577
Contrats gérés	7.777	7.837
Marge de solvabilité	189%	109,9%
Fonds propres	271,2	271,5
Bénéfice net	24,6	22,2
Effectif	92	87

CONSEIL D'ADMINISTRATION, DIRECTION DES ACTIVITÉS DE SOGELIFE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENT

Marc DUVAL

DIRECTION

DIRECTEUR

Jean ELIA

RÉVISEUR D'ENTREPRISES

ERNST & YOUNG S.A.
35E, avenue John F. Kennedy
L-1855 Luxembourg

ADMINISTRATEUR-DÉLÉGUÉ

Jean ELIA

ADMINISTRATEURS

Pascal BIED-CHARRETON
Daniel JOST
Martine LASSEGUES
Bruno LEBRE
Olivier PACCALIN
Philippe PERRET

SOGECAP S.A.
représentée par
Philippe PERRET

SOCIETE GENERALE BANK & TRUST
représentée par
Véronique DE LA BACHELERIE

RAPPORT
du Conseil
d'Administration

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 25 AVRIL 2017

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte des opérations effectuées par SOGELIFE S.A. au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et de soumettre à votre approbation le compte de résultats et le bilan de cet exercice.

CONTEXTE ÉCONOMIQUE

L'année 2016 a été marquée par plusieurs événements inattendus et qui ont provoqué de la volatilité. Les premiers mois ont été marqués par le ralentissement économique chinois. Le Brexit, les interrogations sans fin sur la construction européenne et l'arrivée de Donald Trump à la présidence des Etats-Unis ont également apporté leur lot d'incertitudes. Mais au regard de ces événements, dont les conséquences se feront encore sentir en 2017, les marchés s'en sortent plutôt bien.

Sur les onze premiers mois de l'année, le marché mondial des actions a dégagé un rendement de 8 %.

Outre-Atlantique, le rendement de la bourse américaine (S&P 500) s'est élevé à 12 % en 2016, tandis que celui de la cote brésilienne a atteint 65 %, conséquence du soulagement des marchés quant à l'évolution de la situation politique du pays.

En Europe, les marchés ont été soutenus par un contexte économique favorable (euro et pétrole à des niveaux encore bas) et par la banque centrale européenne. Les marchés actions européens affichent de bonnes performances pour 2016, le CAC 40 progresse de 8,8% et l'Eurostoxx 50 de +3,7 %.

SOLVABILITÉ 2

Les normes Solvabilités 2 sont désormais en application depuis le 1^{er} janvier 2016.

ACTIVITÉ 2016

L'année 2016 aura été marquée par un recul de l'encaissement annuel de 3,83 % au niveau du secteur. Cette régression se décompose en une progression de 6,62 % de l'encaissement relatif aux produits à rendements garantis face à une décroissance de 2,36 % de celui des produits vie en unités de compte. SOGELIFE est en décalage avec la tendance générale conformément à sa volonté de diversifier ses encours et en privilégiant les contrats en unités de comptes. Nous constatons une évolution du chiffre d'affaire des produits à rendements garantis de 13 % contre 82 % pour les produits en unités de compte. En 2016, SOGELIFE a connu une progression de son chiffre d'affaires de 35 % par rapport à l'exercice précédent, l'orientation concertée de la production vers des encours en unités de compte a été poursuivie afin de continuer dans le rééquilibrage du business mix commencé en 2015. Ainsi SOGELIFE termine l'année avec une collecte nette réalisée quasi-intégralement en unités de comptes.

La marge de solvabilité de la compagnie s'est maintenue à un niveau suffisant et ne nécessite pas de mesure de renforcement supplémentaire.

- Le capital social s'élève à EUR 48.222.846, il est détenu par SOGECAP à hauteur de 60,10 % et par SGBT à hauteur de 39,90 %.
- Les emprunts subordonnés se sont maintenus à EUR 125.800.000. Il n'y a pas eu d'évolution en 2016.

COMPTES DE RÉSULTATS

Le chiffre d'affaires brut de réassurance s'établit à EUR 1.378.768.225 en 2016 contre EUR 1.023.923.220 en 2015. Près de 54 % ont été réalisés avec les partenaires hors Groupe Société Générale démontrant la confiance et l'intérêt grandissant que suscitent nos produits auprès de plusieurs institutions financières de renom.

Les produits des placements qui comprennent les revenus financiers courants et les plus-values de cessions d'éléments d'actifs, pour l'essentiel les actifs en représentation des engagements contractés sur les fonds en unités de compte, s'élèvent à EUR 204.850.906 pour l'exercice 2016 contre EUR 199.231.344 pour l'exercice précédent.

L'évolution de nos engagements techniques nets de réassurance a généré en 2016 une charge des provisions techniques de EUR 462.902.184 (contre une charge de EUR 259.187.649 en 2015) auxquelles s'ajoute la participation aux bénéfices d'un montant de EUR 93.278.670 (contre EUR 100.076.751 en 2015).

Les charges d'exploitation sont ventilées analytiquement par destination conformément aux règles comptables en vigueur. D'une analyse par nature, il ressort que les commissions versées aux apporteurs s'élèvent à EUR 24.269.169 (contre EUR 23.954.495 en 2015) et que les frais généraux s'établissent à EUR 13.250.122 (contre EUR 12.389.796 en 2015).

Compte tenu de l'ensemble des produits et des charges, le compte technique fait apparaître un solde créditeur d'EUR 37.000.071 imputable directement aux opérations techniques d'assurance, contre un solde créditeur d'EUR 32.781.493 en 2015.

Après intégration des éléments du compte non technique qui se composent principalement des produits nets des placements non alloués à hauteur de EUR -1.872.187 et des impôts sur le bénéfice pour EUR -10.477.456, l'exercice confirme un niveau de bénéfice élevé d'EUR 24.650.419.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 25 AVRIL 2017

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice d'un montant d'EUR 24.650.419 de la façon suivante :

- Dotation de EUR 4.705.275 à la réserve indisponible
- Reprise de EUR 1.147.125 au titre de la réserve indisponible dotée en 2011 (EUR 1.365.000) et d'une régularisation au titre de l'exercice 2015 (EUR 217.875)
- Reprise de EUR 3.906.831 de report à nouveau (EUR 46.883.900 en cumul)
- Distribution de EUR 25.000.000 en dividende à nos actionnaires

Pour mémoire, la quote-part du bénéfice affectée à la réserve indisponible permet de payer uniquement un montant minimum forfaitaire de l'Impôt sur la Fortune (IF) sous réserve qu'elle soit égale à 5 fois le montant de l'IF dû (EUR 941.055 x 5 pour l'exercice 2016) et non distribuable avant 5 ans.

Ainsi les fonds propres et les passifs subordonnés de la société s'établiraient à EUR 271.160.544.

BILAN

En considérant l'ensemble de ces éléments, le total du bilan s'élève à EUR 9.813.075.067 contre EUR 9.124.601.935 pour l'exercice précédent.

Les actifs gérés par SOGELIFE s'élèvent en valeur marché à EUR 2.879.683.199 en 2016 contre EUR 2.314.642.809 en 2015. La part des actifs investis en OPCVM et de ceux investis en obligations et titres de créances négociables est restée relativement stable par rapport aux exercices précédents. Elles s'élèvent respectivement à 57 % et 43 % (contre 53 % et 47 % en 2015).

PERSPECTIVES

SOGELIFE entend poursuivre l'accompagnement du développement de ses partenaires déjà initié depuis plusieurs années. Cette démarche est centrée principalement sur les besoins et la satisfaction de ses clients. Elle se traduit par le déploiement d'une offre de produits innovants et attractifs mais aussi par l'amélioration permanente de la qualité de ces processus et services en s'appuyant sur le développement de son capital humain.

ANALYSE DES RISQUES

Conformément à la réglementation en vigueur, la Compagnie a procédé à l'analyse des principaux risques auxquels elle est confrontée.

Cette analyse est jointe en annexe au présent rapport.

ÉLÉMENTS DIVERS

En 2016, la Compagnie n'a engagé aucune dépense en matière d'activités de recherche et de développement, n'a procédé à aucun rachat ou acquisition d'actions propres et n'en détient pas.

La société n'a pas de succursale.

Aucun fait marquant survenu après la clôture de l'exercice n'est à rapporter.

En 2016, SOGELIFE n'a pas utilisé d'instruments financiers dérivés dans le cadre de la gestion de ses fonds propres et dans la stratégie d'investissement du fonds interne avec garantie de rendement en USD.

Nous tenons à remercier l'ensemble de nos apporteurs et de nos souscripteurs pour la confiance qu'ils nous accordent ainsi que l'ensemble des collaborateurs de SOGELIFE pour leur engagement et leur attachement à la réussite de l'entreprise.

Mesdames, Messieurs, nous vous proposons de ratifier le présent rapport, d'approuver le compte de résultat et le bilan arrêtés au 31 décembre 2016, tels qu'ils viennent de vous être présentés, d'approuver les modalités d'affectation du résultat, de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration et de donner décharge au réviseur aux comptes.

Marc DUVAL
Président du Conseil d'Administration

ANALYSE
DE RISQUE
SOGELIFE

ANALYSE DE RISQUE SOGELIFE

AU 31 DÉCEMBRE 2016

PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX RISQUES GÉNÉRÉS PAR LES ACTIVITÉS EXERCÉES PAR SOGELIFE

SOGELIFE dispose d'une cartographie des risques majeurs qui identifie 74 risques auxquels est potentiellement confrontée la Compagnie. Un référentiel de risques, réparti en 10 catégories, a été défini par ASSU. La dernière revue de cartographie des risques a mis en exergue 3 risques résiduels élevés.

Pour l'ensemble des risques identifiés, des plans d'action ont été définis (notamment le renforcement des contrôles et du cadre procédural) et mis en œuvre afin d'assurer une maîtrise des risques dynamique et réactive.

1. Les risques opérationnels (catégorie 7.)

Les risques opérationnels représentent la majorité des risques identifiés dans la cartographie des risques définie par la Compagnie. SOGELIFE utilise le dispositif de collecte des pertes opérationnelles en place au sein du Groupe Société Générale qui permet de suivre les plans d'action dans le cas où une perte opérationnelle est révélée.

Concernant les risques opérationnels pouvant être générés par la non-conformité à des évolutions réglementaires et législatifs (risques liés à l'apparition de nouvelles lois ou règlements et à leur application), le service juridique de la Compagnie est en relation permanente avec la Direction Juridique et Fiscale de SOGECAP. Il se tient informé des évolutions via les supports habituels (presse, internet, séminaire, ...), mais aussi via les commissions spécialisées de l'Association des Compagnies d'Assurance.

Le service juridique a également recours à des avocats conseils spécialisés dans les marchés sur lesquels SOGELIFE est présent pour garantir la conformité des produits et des activités de la Compagnie.

Cette veille permanente permet à SOGELIFE de faire face aux nombreuses évolutions réglementaires qui touchent le secteur de l'assurance dans le contexte européen et international (Solvabilité 2, EMIR, FATCA, CRS, PRIIPS, IDD ...) et autres évolutions du cadre normatif luxembourgeois.

2. Les risques de marché (catégorie 1.)

L'exposition au risque de marché est faible puisque 72 % des actifs sont réassurés par SOGECAP, 26 % des placements sont supportés par les souscripteurs et les 2 % restants font l'objet d'une surveillance de SOGECAP via des études ALM et des contrôles de dispersion des actifs.

Les écarts actifs passifs sont contrôlés et corrigés mensuellement.

Une stricte procédure de contrôle de l'éligibilité des fonds externes est actuellement en vigueur ; et ce, afin de s'assurer de l'admissibilité de ces supports en unités de compte dans les contrats d'assurance vie/de capitalisation.

Les analyses de résultats techniques réalisées mensuellement permettent d'identifier les pertes et gains financiers éventuels et d'y remédier, le cas échéant.

3. Les risques de réputation (catégorie 10.)

Il s'agit essentiellement de risques d'image liés au non-respect de mesures visant à encadrer la connaissance client et des transactions, à des défauts liés à l'encadrement d'activités sous-traitées.

La compagnie dispose d'un plan d'audit intégrant pour mission de contrôler annuellement les activités LBC/FT. Une politique de sous-traitance a été adoptée afin de s'assurer que ces activités sont correctement encadrées. La compagnie s'est également fixée des engagements en matière de qualité de services, notamment de respect de délais de traitement.

4. Les risques stratégiques et de gouvernance (catégorie 8.)

En ce domaine, le risque est faible, grâce à la mise en place d'une gouvernance forte par sa maison mère. Des politiques relatives à la gouvernance ont été rédigées conformément aux exigences de Solvency 2 et ont été approuvées par le Conseil d'administration.

Différents comités sont tenus régulièrement : Conseil d'Administration, Comités financiers, Points budgétaires réguliers, Comités d'audit, du contrôle interne et des risques (CACIR), ...

Par ailleurs, la Compagnie a mis en place un processus de gestion de projets conforme aux normes Groupe en vigueur.

Des projets réglementaires transversaux sont également supervisés par la ligne métier Assurance du Groupe Société Générale.

ANNEXE

À L'ANALYSE DE RISQUE

PILIER 1 SOLVENCY II

1. Risques de marché

- 1.1 Risques liés aux taux d'intérêt (MKT_{int})
 - 1.1.1 à la hausse des taux d'intérêt
 - 1.1.2 à la baisse des taux d'intérêt
- 1.2 Risques liés à l'évolution des actions (MKT_{act})
 - 1.2.1 Risques liés aux actions cotées
 - 1.2.2 Risques liés aux autres placements (actions non cotées, commodities, alternatifs...)
- 1.3 Risques liés à l'évolution de l'immobilier (MKT_{prop})
- 1.4 Risques liés à l'évolution du change (MKT_{fx})
- 1.5 Risques liés à l'évolution des spread - qualité de crédit de l'émetteur - (MKT_{sp})
- 1.6 Risque de concentration - type d'actif, signature - (MKT_{conc})
- 1.7 Risque de liquidité - (MKT_{liq})

2. Risques de défaut

- 2.1 Risque de défaut des dépositaires
- 2.2 Risque de défaut des contreparties
- 2.3 Risque de défaut des réassureurs
- 2.4 Risque de défaut des fournisseurs de produits dérivés

3. Risques portant sur les actifs intangibles

- 3.1 Risque sur les écarts d'acquisition associés aux évolutions de marchés
- 3.2 Risque sur les écarts d'acquisition associés aux évolutions d'éléments internes

4. Risques Vie

- 4.1 Risque de mortalité ($Life_{mort}$)
- 4.2 Risque de longévité ($Life_{long}$)
- 4.3 Risque de rachat ($Life_{lapse}$)
- 4.4 Risque d'indexation de rentes ($Life_{lapse}$)
- 4.5 Risque de morbidité / invalidité incapacité ($Life_{dis}$)
- 4.6. Risques liés à une augmentation plus importante que prévue des frais généraux / frais de gestion / frais fixes ($Life_{exp}$)
- 4.7 Risque de catastrophe climatique, économique (inflation), terroriste, technologique, pandémie ($Life_{cat}$)

5. Risques Non-Vie

- 5.1 Risques de prime et réserve (NI_{pr})
 - 5.1.1 Risque de prime (tarification)
 - 5.1.2 Risque de réserve (provisionnement)
 - 5.1.3 Risques liés à une augmentation plus importante que prévu des frais généraux / frais de gestion / frais fixes
- 5.2 Risque de catastrophe (NI_{cat})
- 5.3 Risque de résiliation (NI_{lapse})

6. Risques Santé

- 6.1 Risques Santé SLT
 - 6.1.1 Risque de mortalité ($Health^{SLT}_{mort}$)
 - 6.1.2 Risque de longévité ($Health^{SLT}_{long}$)
 - 6.1.3 Risque de morbidité / invalidité incapacité ($Health^{SLT}_{dis}$)
 - 6.1.4 Risque de rachat ($Health^{SLT}_{lapse}$)
 - 6.1.5 Risques liés à une augmentation plus importante que prévue des frais généraux / frais de gestion / frais fixes ($Health^{SLT}_{exp}$)
 - 6.1.6 Risque d'indexation de rentes ($Health^{SLT}_{rev}$)
- 6.2 Risques Santé Non-SLT
 - 6.2.1 Risques de prime et réserve ($Health^{NonSLT}_{pr}$)
 - 6.2.1.1 Risques de prime (tarification)
 - 6.2.1.2 Risques de réserve (provisionnement)
 - 6.2.1.3 Risques liés à une augmentation plus importante que prévu des frais généraux / frais de gestion / frais fixes
 - 6.2.2 Risque de résiliation ($Health^{NonSLT}_{lapse}$)
- 6.3 Risque catastrophe ($Health_{cat}$)

7. Risques opérationnel

- 7.1 Risques de litiges commerciaux
- 7.2 Risques de litiges avec les autorités
- 7.3 Risque d'Erreur de pricing ou d'évaluation du risque
- 7.4 Risque d'Erreur d'exécution
- 7.5 Risque de Fraude ou d'autre activité criminelle
- 7.6 Risque de Rogue Trading
- 7.7 Risque de Perte de moyens d'exploitation
- 7.8 Risque de défaillance du Système d'information En cas de dépréciation dont les administrateurs estiment qu'elle revêt un caractère durable, les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan.

ANNEXE

À L'ANALYSE DE RISQUE

AUTRES RISQUES

8. Risques Stratégique & Gouvernance

8.1 Choix stratégiques inadaptés

8.2 Pilotage et mise en œuvre des choix stratégiques inadéquats

8.3 Gouvernance et supervision inadéquate (organisation inadaptée des pouvoirs...)

9. Risques Emergents & Externes

9.1 Risque politique et économique (risque pays...)

9.2 Risques réglementaires et législatifs (risques liés à l'apparition de nouvelles lois ou règlements et à leur application...)

9.3 Risques liés aux acteurs du marché (concurrents, réassurance, co-assureurs, partenaires...)

10. Risque de Réputation

10.1 Risque d'image d'origine interne

10.2 Risque d'image d'origine externe

RAPPORT
du réviseur
d'entreprises
agrées

RAPPORT DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ AUX ACTIONNAIRES DE SOGELIFE S.A. LUXEMBOURG

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Conformément au mandat donné par l'Assemblée Générale des actionnaires du 25 avril 2016, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de SOGELIFE S.A., comprenant le bilan au 31 décembre 2016 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration dans l'établissement et la présentation des comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement et la présentation de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique ainsi que de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de SOGELIFE S.A. au 31 décembre 2016, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

RAPPORT SUR D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES OU RÉGLEMENTAIRES

Le rapport de gestion, qui relève de la responsabilité du Conseil d'Administration, est en concordance avec les comptes annuels et a été établi conformément aux exigences légales applicables.

Luxembourg, le 24 avril 2017

Ernst & Young
Cabinet de révision agréé

Nicolas Bannier



ÉTATS
FINANCIERS
au 31/12/2016

BILAN

AU 31 DÉCEMBRE 2016 ET 2015

ACTIF		2016	2015
	Notes	EUR	EUR
ACTIFS INCORPORELS	3	792.946	886.847
PLACEMENTS			
AUTRES PLACEMENTS FINANCIERS			
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des fonds communs de placement	4	18.751.015	3.483.785
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	5	354.568.416	344.684.091
Dépôts auprès des établissements de crédit	8	84.042.915	86.368.000
		457.362.346	434.535.876
PLACEMENTS POUR LE COMPTE DE PRENEURS D'UNE POLICE D'ASSURANCE-VIE DONT LE RISQUE EST SUPPORTÉ PAR EUX		2.492.891.992	1.956.412.134
PARTS DES RÉASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES			
Provision d'assurance-vie	8	6.560.758.915	6.452.614.773
Provision pour sinistres		19.892.623	33.634.509
Provision pour participation aux bénéfices		217.316.081	196.249.271
		6.797.967.619	6.682.498.553
CRÉANCES			
Créances nées d'opérations d'assurance sur les intermédiaires d'assurance		1.665.581	8.125.533
Créances nées d'opérations de réassurance	8	13.654.100	15.784.500
Autres créances		898.256	739.302
		16.217.937	24.649.335
AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF			
Actifs corporels	3	325.539	453.552
Avoirs en banque, chèques et encaisse	8	47.158.325	24.633.137
		47.483.864	25.086.689
COMPTES DE RÉGULARISATION			
Intérêts et loyers acquis non échus	8	274.994	384.284
Frais d'acquisition reportés		61.827	126.675
Produits à recevoir		21.542	21.542
		358.363	532.501
TOTAL DE L'ACTIF		9.813.075.067	9.124.601.935

Les notes renvoient à l'annexe.

BILAN

AU 31 DÉCEMBRE 2016 ET 2015

PASSIF	Notes	2016 EUR	2015 EUR
CAPITAUX PROPRES			
	6		
Capital souscrit		48.222.846	48.222.846
Prime d'émission		24.494.913	24.494.913
Réserve légale		4.822.285	3.883.806
Réserve spéciale		17.379.350	14.811.600
Résultats reportés		50.790.731	47.116.382
Résultat de l'exercice		24.650.419	22.180.578
		170.360.544	160.710.125
PASSIFS SUBORDONNÉS			
	7, 8		
		125.800.000	125.800.000
PROVISIONS TECHNIQUES			
Provision d'assurance-vie		6.747.001.563	6.620.370.203
Provision pour sinistres		26.702.328	38.992.423
Provision pour participation aux bénéficiaires et ristournes		223.733.950	201.453.362
		6.997.437.841	6.860.815.988
PROVISIONS TECHNIQUES RELATIVES À L'ASSURANCE-VIE LORSQUE LE RISQUE EST SUPPORTÉ PAR LE PRENEUR D'ASSURANCE			
		2.492.891.992	1.956.412.134
PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES			
Provision pour pension et obligations similaires		615.392	511.969
Autres provisions		1.958.126	1.614.150
		2.573.518	2.126.119
DETTES			
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	8	8.522.503	9.418.615
Dettes nées d'opérations de réassurance		189.254	552
Autres dettes, dont dettes fiscales	8	11.936.848	6.010.421
		20.648.605	15.429.588
COMPTES DE RÉGULARISATION			
		3.362.567	3.307.981
TOTAL DU PASSIF		9.813.075.067	9.124.601.935

Les notes renvoient à l'annexe.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

AU 31 DÉCEMBRE 2016 ET 2015

COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE-VIE		2016	2015
	Notes	EUR	EUR
PRIMES ACQUISES, NETTES DE RÉASSURANCE			
Primes brutes émises	9	1.378.768.225	1.023.923.220
Primes cédées aux réassureurs	11	(741.502.081)	(581.201.443)
		637.266.144	442.721.777
PRODUITS DES PLACEMENTS			
PRODUITS DES AUTRES PLACEMENTS			
Produits provenant d'autres placements	11	114.430.004	112.044.319
Profits provenant de la réalisation de placements		90.420.902	87.187.025
		204.850.906	199.231.344
PLUS-VALUES NON RÉALISÉES SUR PLACEMENTS		186.284.918	92.321.635
AUTRES PRODUITS TECHNIQUES, NETS DE RÉASSURANCE	14	12.362	4.462
CHARGE DE SINISTRES, NETTE DE RÉASSURANCE			
MONTANTS PAYÉS			
Montant bruts		(891.834.226)	(675.131.646)
Part des réassureurs	11	734.371.277	541.958.015
		(157.462.949)	(133.173.631)
VARIATION DE LA PROVISION POUR SINISTRES			
Montant brut		12.290.095	(24.063.185)
Part des réassureurs	11	(13.741.886)	21.683.683
		(1.451.791)	(2.379.502)
		(158.914.740)	(135.553.133)
VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES, NETTE DE RÉASSURANCE			
PROVISION D'ASSURANCE-VIE			
Montants bruts		(663.111.218)	(499.281.749)
Part des réassureurs	11	129.210.952	178.728.358
		(533.900.266)	(320.553.391)
AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES, NETTES DE RÉASSURANCE		70.998.082	61.365.742
		(462.902.184)	(259.187.649)
PARTICIPATIONS AUX BÉNÉFICES ET RISTOURNES, NETTES DE RÉASSURANCE		(93.278.670)	(100.076.751)
FRAIS D'EXPLOITATION NETS			
Frais d'acquisition	10	(1.947.928)	(1.881.028)
Variation du montant des frais d'acquisition reportés		(64.848)	(256.276)

Les notes renvoient à l'annexe.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

AU 31 DÉCEMBRE 2016 ET 2015

COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE-VIE (suite)		2016	2015
	Notes	EUR	EUR
FRAIS D'EXPLOITATION NETS (suite)			
Frais d'administration	10	(33.831.669)	(32.559.609)
Commissions payées aux réassureurs	11	(6.501.709)	(6.402.538)
		(42.346.154)	(41.099.451)
CHARGES DES PLACEMENTS			
Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt		(22.532.025)	(19.183.824)
Pertes provenant de la réalisation des placements		(82.398.659)	(72.048.444)
		(104.930.684)	(91.232.268)
MOINS-VALUES NON RÉALISÉES SUR PLACEMENTS		(130.435.913)	(75.560.805)
AUTRES CHARGES TECHNIQUES, NETTES DE RÉASSURANCE	14	(478.101)	(333.699)
PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUÉS TRANSFÉRÉS AU COMPTE NON TECHNIQUE		1.872.187	1.546.031
RÉSULTAT DU COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE-VIE		37.000.071	32.781.493

COMPTE NON TECHNIQUE		2016	2015
	Notes	EUR	EUR
RÉSULTAT DU COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE-VIE		37.000.071	32.781.493
PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUÉS TRANSFÉRÉS DU COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE-VIE		(1.872.187)	(1.546.031)
AUTRES PRODUITS		—	25
AUTRES CHARGES, Y COMPRIS LES CORRECTIONS DE VALEURS		—	—
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT PROVENANT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES		(10.452.026)	(9.187.594)
RÉSULTAT PROVENANT DES OPÉRATIONS ORDINAIRES APRÈS IMPÔTS		24.675.858	22.047.893
AUTRES IMPÔTS NE FIGURANT PAS SOUS LES POSTES QUI PRÉCÈDENT		(25.439)	132.685
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		24.650.419	22.180.578

Les notes renvoient à l'annexe.

ANNEXE
**aux comptes
annuels**

NOTES

NOTE 1 - ORGANISATION ET OBJET DE LA SOCIÉTÉ

SOGELIFE (la « Société »), anciennement Sogelux-Vie, est une société anonyme de droit luxembourgeois constituée le 22 juillet 1996. Le siège social de la Société est situé 11, avenue Emile Reuter à L-2420 Luxembourg. La Société est enregistrée au registre de commerce de Luxembourg section B sous le numéro B 55 612.

L'assemblée Générale Extraordinaire du 26 mai 1999 a décidé le changement de dénomination de la Société de Sogelux-Vie en SOGELIFE.

La Société a pour objet toute opération d'assurance et de réassurance de la branche « Vie » ainsi que toute opération d'assurance-vie de la branche « gestion de fonds collectifs de retraite ».

NOTE 2 - RÉSUMÉ DES PRINCIPALES RÈGLES D'ÉVALUATION

Principes généraux

Les comptes annuels ont été préparés conformément aux dispositions de la loi modifiée du 8 décembre 1994 sur les comptes annuels des entreprises d'assurance et de réassurance et aux principes comptables généralement admis au Luxembourg pour les sociétés d'assurance.

Certains postes des comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été reclassés à des fins de comparabilité.

La Société utilise notamment les règles d'évaluation suivantes :

a. Conversion des comptes en devises étrangères

La Société tient sa comptabilité en Euro et ses comptes annuels sont exprimés dans cette devise. Les actifs et passifs libellés en devises étrangères, sont convertis aux taux de change de fin d'année. Les produits et charges en devise sont convertis au cours du jour de réalisation de l'opération. Les pertes de change réalisées et non-réalisées ainsi que les bénéfices de change réalisés et non réalisés résultant de l'application de ce principe d'évaluation sont enregistrés au compte de profits et pertes.

b. Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition ou au coût de revient, diminué de la valeur des amortissements cumulés. Les logiciels informatiques sont amortis selon la méthode linéaire sur une période de trois ans.

c. Actifs corporels

Les actifs corporels sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition ou au coût de revient, diminué de la valeur des amortissements cumulés. Le matériel informatique et électronique est amorti selon la méthode linéaire sur une période de quatre ans. Le mobilier et les aménagements réalisés dans les locaux d'exploitation sont amortis selon la méthode linéaire sur une période de quatre ans.

d. Placements

Les actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des fonds communs de placement sont enregistrées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Des réductions de valeur sont pratiquées lorsque la valeur de marché est inférieure au coût d'acquisition. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

Les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe sont enregistrées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition et sont évaluées selon la méthode de « la valeur de remboursement » :

- Les différences positives entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement de ces titres sont amorties de manière échelonnée sur la durée de vie restant à courir jusqu'à l'échéance des titres. La valeur d'amortissement cumulée depuis la date d'acquisition vient en diminution de la valeur d'acquisition de ces titres.
- Les différences négatives entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement de ces titres sont portées au compte de profits et pertes de manière échelonnée sur la durée de vie restant à courir jusqu'à l'échéance des titres. La valeur de proratation cumulée depuis la date d'acquisition est rajoutée à la valeur d'acquisition de ces titres.

NOTES

En cas de dépréciation dont les administrateurs estiment qu'elle revêt un caractère durable, les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan.

Ces corrections ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées, ont cessé d'exister.

Les dépôts auprès des établissements de crédit sont enregistrés au bilan à leur valeur nominale.

Les éléments d'actif de même catégorie sont évalués selon la méthode dite des prix moyens pondérés.

e. Placements pour le compte des preneurs d'une police d'assurance-vie dont le risque est supporté par eux

Les placements pour le compte de preneurs d'une police d'assurance-vie dont le risque est supporté par eux (contrats en unités de compte) sont évalués au prix du marché.

Le prix du marché représente la dernière valeur de cotation connue à la fin de l'exercice ou la valeur à laquelle un placement pourrait être cédé, estimée avec prudence et bonne foi. La différence entre cette valeur et le coût d'acquisition est présentée au compte technique de l'assurance-vie sous les postes de plus ou moins-values non réalisées sur placements.

Les éléments d'actif de même catégorie sont évalués selon la méthode du « premier entré - premier sorti » (FIFO).

f. Créances

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Elles font l'objet de correction de valeur lorsque leur recouvrement est partiellement ou entièrement compromis. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

g. Frais d'acquisition

Le report des frais d'acquisition relatifs aux contrats d'assurance-vie présenté à l'actif représente les frais d'entrée, hors rétrocession à la Société, qui sont amortis sur une période de cinq ans. Cette méthode a été approuvée par le Commissariat aux Assurances.

h. Provisions techniques

Des provisions techniques suffisantes sont constituées pour permettre à la Société d'honorer, dans la mesure de ce qui est raisonnablement prévisible, les engagements résultant des contrats d'assurance conclus par la Société.

- Provision d'assurance-vie

La provision d'assurance-vie comprend la valeur estimée des engagements futurs de la Société. Elle est calculée contrat par contrat sur la base de méthodes admises par le Commissariat aux Assurances.

- Provision pour participations aux bénéfices et ristournes

La provision pour participations aux bénéfices et ristournes comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participations aux bénéfices financiers réalisés par la Société.

- Provisions techniques relatives à l'assurance-vie lorsque que le risque est supporté par le preneur d'assurance

Les provisions techniques relatives à l'assurance-vie lorsque le risque est supporté par le preneur d'assurance sont déterminées afin de couvrir les engagements liés à l'évolution de la valeur des investissements effectués pour le compte du preneur d'assurance.

i. Provisions pour autres risques et charges

Les provisions pour autres risques et charges ont pour objet de couvrir des charges ou des dettes qui sont nettement circonscrites quant à leur nature et qui, à la date de clôture du bilan, sont soit probables soit certaines mais indéterminées quant à leur montant ou à leur date de survenance.

NOTES

j. Dettes

Les dettes sont enregistrées dans le bilan à leur valeur nominale ou le cas échéant à leur valeur résiduelle.

k. Produits des placements alloués

Les produits nets des placements ont été affectés pour partie au compte technique et pour partie au compte non technique. La répartition a été effectuée en prenant pour base les rendements réels des actifs, soit représentatifs des provisions techniques, soit détenus pour compte propre.

l. Impôts

Les impôts sont comptabilisés suivant le principe de la spécialisation des exercices et non pendant la période au cours de laquelle intervient leur paiement.

NOTE 3 - ACTIFS INCORPORELS ET CORPORELS

Ces postes ont évolué de la façon suivante en 2016 :

	ACTIFS INCORPORELS	ACTIFS CORPORELS
	EUR	EUR
Coût d'acquisition au 31 décembre 2015	2.990.567	862.306
Acquisitions de l'exercice	388.952	3.318
Sorties de l'exercice	—	—
Coût d'acquisition au 31 décembre 2016	3.379.519	865.624
Corrections de valeur cumulées au 31 décembre 2015	(2.103.720)	(408.754)
Dotations aux amortissements (avec effet sur le compte de profits et pertes)	(482.853)	(131.331)
Reprises d'amortissement (sans effet sur le compte de profits et pertes)	—	—
Corrections de valeur cumulées au 31 décembre 2016	(2.586.573)	(540.085)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2016	792.946	325.539

NOTE 4 - ACTIONS ET AUTRES VALEURS MOBILIÈRES À REVENU VARIABLE ET PARTS DANS DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENTS

Ce poste se compose comme suit :

	2016	2015
	EUR	EUR
Coût d'acquisition	18.756.070	3.519.531
Corrections de valeur cumulées	(5.055)	(35.746)
Valeur nette comptable	18.751.015	3.483.785
Valeur actuelle	18.860.368	3.564.777

NOTES

NOTE 5 - OBLIGATIONS ET AUTRES VALEURS MOBILIÈRES À REVENU FIXE

	2016	2015
	EUR	EUR
Coût d'acquisition	357.499.172	346.969.235
Valeur de remboursement	327.909.086	315.628.801
Valeur nette comptable	350.180.229	340.240.791
Intérêts courus non échus	4.388.187	4.443.300
Valeur de marché	367.930.839	354.665.898

Au 31 décembre 2016, certains titres sont comptabilisés à une valeur comptable supérieure à la juste valeur. La valeur comptable n'a pas été ajustée car la dépréciation n'a pas été jugée durable :

Valeur nette comptable	87.298.035	52.744.056
Valeur de marché	85.683.863	51.440.155

La valeur non encore amortie de la différence positive (agio) entre le prix d'acquisition des obligations et leur valeur de remboursement représente un montant de EUR 24.121.327 au 31 décembre 2016 (2015 : EUR 26.380.880).

La différence négative (disagio) entre le prix d'acquisition des obligations et leur valeur de remboursement se répartit comme suit entre les montants portés et non portés au compte de profit et pertes :

	2016	2015
	EUR	EUR
Disagios portés au compte de profit et pertes de l'exercice	390.646	754.680
Disagios non encore portés au compte de profits et pertes	1.872.793	1.768.890

NOTE 6 - CAPITAUX PROPRES

Capital souscrit

Au 31 décembre 2016, le capital souscrit de la Société s'élève à EUR 48.222.846 et est représenté par 3.151.820 actions d'une valeur nominale de EUR 15,30 entièrement libérées.

Les mouvements dans les comptes de capitaux propres au cours de l'exercice 2016 se résument comme suit :

	Capital Souscrit	Prime d'émission	Réserve Légale	Réserve Spéciale	Bénéfice Reporté	Bénéfice de l'exercice
	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR
Soldes au 31 décembre 2015	48.222.846	24.494.913	3.883.806	14.811.600	47.116.382	22.180.578
Affectation du bénéfice (*)	—	—	938.479	2.567.750	3.674.349	(7.180.578)
Dividende (*)	—	—	—	—	—	(15.000.000)
Bénéfice de l'exercice	—	—	—	—	—	24.650.419
Soldes au 31 décembre 2016	48.222.846	24.494.913	4.822.285	17.379.350	50.790.731	24.650.419

(*) Suivant la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2016.

NOTES

Réserve légale

Conformément à la loi luxembourgeoise, 5 % du bénéfice de l'année doivent être affectés à une réserve légale jusqu'au moment où cette réserve atteint 10 % du capital social. Cette réserve n'est pas disponible pour des distributions de dividendes.

Réserve spéciale

En accord avec la législation fiscale en vigueur, la Société a réduit la charge de l'Impôt sur la fortune. Afin de se conformer à la législation, la Société a décidé d'affecter en réserve indisponible un montant correspondant à cinq fois le montant de l'Impôt sur la fortune réduit. La période d'indisponibilité de cette réserve est de cinq années à compter de l'année suivant celle de la réduction de l'Impôt sur la fortune.

Les dotations à cette réserve se ventilent comme suit :

EUR	1.365.900	au titre de l'exercice 2010
EUR	2.233.450	au titre de l'exercice 2011
EUR	2.485.150	au titre de l'exercice 2012
EUR	3.017.950	au titre de l'exercice 2013
EUR	4.130.425	au titre de l'exercice 2014/2015
EUR	4.146.475	au titre de l'exercice 2015

EUR 17.379.350

NOTE 7 - PASSIFS SUBORDONNÉS

En date du 19 mai 2004, SOCIETE GENERALE BANK & TRUST a accordé à la Société un premier prêt subordonné de EUR 6.750.000. Ce prêt est à durée indéterminée et porte intérêt au taux interbancaire offert en euros, EURIBOR 12 mois, majoré de 1,35 % (0,70 % depuis le 10 mai 2007).

En date du 19 mai 2004, SOCIETE GENERALE BANK & TRUST a accordé à la Société un deuxième prêt subordonné de EUR 2.250.000. Ce prêt est d'une durée déterminée de 15 ans et porte intérêt au taux interbancaire offert en euros, EURIBOR 12 mois, majoré de 0,75 % (0,60 % depuis le 10 mai 2007).

En date du 27 juillet 2006, SOCIETE GENERALE BANK & TRUST a accordé à la Société un troisième prêt subordonné de EUR 2.250.000. Ce prêt est à durée indéterminée et porte intérêt au taux interbancaire offert en euros, EURIBOR 12 mois, majoré de 0,70 %.

En date du 27 juillet 2006, SOCIETE GENERALE BANK & TRUST a accordé à la Société un quatrième prêt subordonné de EUR 750.000. Ce prêt est d'une durée déterminée de 15 ans et porte intérêt au taux interbancaire offert en euros, EURIBOR 12 mois, majoré de 0,60 %.

En date du 27 mai 2008, SOCIETE GENERALE BANK & TRUST a accordé à la Société un cinquième prêt subordonné de EUR 2.000.000. Ce prêt est d'une durée déterminée de 15 ans et porte intérêt au taux interbancaire offert en euros, EURIBOR 12 mois, majoré de 1,80 %.

En date du 27 mai 2008, SOCIETE GENERALE BANK & TRUST a accordé à la Société un sixième prêt subordonné de EUR 6.000.000. Ce prêt est à durée indéterminée et porte intérêt au taux interbancaire offert en euros, EURIBOR 12 mois, majoré de 2,80 %.

En date du 6 août 2009, SOCIETE GENERALE BANK & TRUST a accordé à la Société un septième prêt subordonné de EUR 3.750.000. Ce prêt est d'une durée déterminée de 15 ans et porte intérêt au taux interbancaire offert en euros, EURIBOR 12 mois, majoré de 2,15 %.

En date du 6 août 2009, SOCIETE GENERALE BANK & TRUST a accordé à la Société un huitième prêt subordonné de EUR 11.250.000. Ce prêt est à durée indéterminée et porte intérêt au taux interbancaire offert en euros, EURIBOR 12 mois, majoré de 5,50 %.

En date du 30 décembre 2009, SOCIETE GENERALE BANK & TRUST a accordé à la Société un neuvième prêt subordonné de EUR 1.250.000.

Ce prêt est d'une durée déterminée de 15 ans et porte intérêt au taux interbancaire offert en euros, EURIBOR 12 mois, majoré de 1,50 %.

En date du 30 décembre 2009, SOCIETE GENERALE BANK & TRUST a accordé à la Société un dixième prêt subordonné de EUR 3.750.000.

Ce prêt est à durée indéterminée et porte intérêt au taux interbancaire offert en euros, EURIBOR 12 mois, majoré de 3,50 %.

En date du 30 mars 2010, SOCIETE GENERALE a accordé à la Société un onzième prêt subordonné de EUR 3.950.000. Ce prêt est à durée déterminée de 15 ans et porte intérêt au taux interbancaire offert en euros, EURIBOR 6 mois, majoré de 1,45 %.

NOTES

En date du 30 mars 2010, SOCIETE GENERALE a accordé à la Société un douzième prêt subordonné de EUR 11.850.000. Ce prêt est à durée indéterminée et porte intérêt au taux interbancaire offert en euros, EURIBOR 6 mois, majoré de 2,90 %.

En date du 30 septembre 2010, SOCIETE GENERALE a accordé à la Société un treizième prêt subordonné de EUR 3.750.000. Ce prêt est à durée déterminée de 15 ans et porte intérêt au taux interbancaire offert en euros, EURIBOR 6 mois, majoré de 1,9056 %.

En date du 30 septembre 2010, SOCIETE GENERALE a accordé à la Société un quatorzième prêt subordonné de EUR 11.250.000. Ce prêt est à durée indéterminée et porte intérêt au taux interbancaire offert en euros, EURIBOR 6 mois, majoré de 4,063 %.

En date du 26 juin 2013, SOGECAP a accordé à la Société un quinzième prêt subordonné de EUR 5.250.000. Ce prêt est à durée indéterminée et porte intérêt au taux fixe offert en euros, de 9,13 %.

En date du 26 juin 2013, SOGECAP a accordé à la Société un seizième prêt subordonné de EUR 1.750.000. Ce prêt est à durée déterminée de 15 ans et porte intérêt au taux fixe offert en euros, de 5,90 %.

En date du 23 décembre 2013, SOGECAP a accordé à la Société un dix-septième prêt subordonné de EUR 5.250.000. Ce prêt est à durée indéterminée et porte intérêt au taux fixe offert en euros, de 10,91 %.

En date du 23 décembre 2013, SOGECAP a accordé à la Société un dix-huitième prêt subordonné de EUR 1.750.000. Ce prêt est à durée déterminée de 15 ans et porte intérêt au taux fixe offert en euros, de 5,33 %.

En date du 27 juin 2014, SOGECAP a accordé à la Société un dix-neuvième prêt subordonné de EUR 17.250.000. Ce prêt est à durée indéterminée et porte intérêt au taux fixe offert en euros, de 8,16 %.

En date du 27 juin 2014, SOGECAP a accordé à la Société un vingtième prêt subordonné de EUR 5.750.000. Ce prêt est à durée déterminée de 15 ans et porte intérêt au taux fixe offert en euros, de 4,35 %.

En date du 23 décembre 2014, SOGECAP a accordé à la Société un vingt-et-unième prêt subordonné de EUR 13.500.000. Ce prêt est à durée indéterminée et porte intérêt au taux fixe offert en euros, de 4,865 %.

En date du 23 décembre 2014, SOGECAP a accordé à la Société un vingt-deuxième prêt subordonné de EUR 4.500.000. Ce prêt est à durée déterminée de 11 ans et porte intérêt au taux fixe offert en euros, de 3,85 %.

NOTE 8 - TRANSACTIONS AVEC DES ENTREPRISES LIÉES

Au 31 décembre 2016, les postes du bilan suivants comprennent des opérations réalisées avec des entreprises liées :

	2016	2015
	EUR	EUR
BILAN ACTIF :		
Part des réassureurs dans les provisions techniques	6.795.401.670	6.679.994.457
Créances nées d'opérations de réassurance	13.648.582	15.359.558
Avoirs en banque	37.902.776	15.919.026
Dépôts auprès des établissements de crédit	84.042.915	86.368.000
Intérêts et loyers acquis non échus	274.994	384.284
BILAN PASSIF :		
Emprunts subordonnés	125.800.000	125.800.000
Provision d'assurance-vie (acceptation en réassurance)	15.052.703	8.590.716
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	2.668.671	3.551.049
Dettes nées d'opérations de réassurance	188.558	
Autres dettes	3.549.983	2.331.941

NOTES

NOTE 9 - VENTILATION DES PRIMES BRUTES ÉMISES

Les primes brutes émises se ventilent comme suit :

	2016	2015
	EUR	EUR
Primes individuelles	1.372.676.409	1.015.387.102
Primes au titre de contrat de groupe	—	—
Primes Acceptées	6.091.816	8.536.118
	1.378.768.225	1.023.923.220

La ventilation des primes brutes émises (hors acceptation en réassurances) entre primes périodiques et primes uniques se présente comme suit :

	2016	2015
	EUR	EUR
Primes périodiques	—	—
Primes uniques	1.372.676.409	1.015.387.102
	1.372.676.409	1.015.387.102

La ventilation des primes brutes émises (hors acceptation en réassurances) entre contrats avec ou sans participations aux bénéfices et contrats lorsque le risque de placement est supporté par les souscripteurs se présente comme suit :

	2016	2015
	EUR	EUR
Primes de contrats sans participations aux bénéfices	—	—
Primes de contrats avec participations aux bénéfices	769.109.647	683.141.614
Primes de contrats lorsque le risque de placement est supporté par les souscripteurs	603.566.762	332.245.488
	1.372.676.409	1.015.387.102

La répartition géographique des primes brutes émises est la suivante :

	2016	2015
	EUR	EUR
Luxembourg	49.864.891	31.122.710
Autres pays de l'UE	808.113.562	597.359.468
Autres pays	520.789.772	395.440.942
	1.378.768.225	1.023.923.120

NOTES

NOTE 10 - COMMISSIONS AFFÉRENTES À L'ASSURANCE DIRECTE

Les commissions versées aux intermédiaires sont comptabilisées pour un montant de EUR 24.269.169 (2015 : EUR 23.954.495) et se ventilent comme suit :

	2016	2015
	EUR	EUR
Frais d'acquisition	766.549	864.084
Autres commissions (incluses dans les frais d'administration)	23.502.620	23.090.411
	24.269.169	23.954.495

NOTE 11 - SOLDE DE RÉASSURANCE

Le solde de réassurance s'établit comme suit :

	2016	2015
	EUR	EUR
Primes cédées aux réassureurs	(741.502.081)	(581.201.443)
Produit provenant d'autres placements	67.439.475	62.732.387
Part des réassureurs dans la charge de sinistres	734.371.277	541.958.015
Variation de la part des réassureurs dans les provisions techniques	129.210.952	178.728.358
Variation de la part des réassureurs dans la provision pour sinistres	(13.741.886)	21.683.683
Commissions payées aux réassureurs	(6.501.709)	(6.402.538)
	169.276.028	217.498.462

Le solde de réassurance s'explique principalement par les nouvelles entrées et sorties, réalisées sur le support taux garanti, liées aux contrats de réassurance existants avec Sogecap, actionnaire majoritaire de la Société. Ces contrats ont pour objet la réassurance des polices investies sur un support en Euro et dont le risque est supporté par la Société, à l'exception d'une police d'assurance qui est réassurée chez Générali Assurance Vie.

SOGECAP a mis en gage des instruments financiers (obligations d'État) au profit de la Société pour un montant au moins équivalent aux engagements.

Les intérêts techniques et autres produits financiers en lien avec les traités de réassurance sont renseignés en produits provenant d'autres placements.

NOTE 12 - PERSONNEL

La Société a occupé en moyenne 92 personnes au cours de l'exercice écoulé. (2015 : 87 personnes) dont 1 dirigeant, 16 cadres et 75 employés.

Les frais de personnel sont les suivants :

	2016	2015
	EUR	EUR
Salaires et traitements	7.463.935	6.992.155
Charges sociales	1.175.035	1.124.622
Dont les charges sociales relatives aux pensions	250.515	255.690
	8.638.970	8.116.777

Il n'y a pas eu de rémunérations accordées aux membres du Conseil d'Administration. Il est fait usage de l'article 83.7 de la loi modifiée du 8 décembre 1994 quant aux autres rémunérations. Aucun prêt n'a été accordé aux membres du Conseil d'Administration.

NOTES

NOTE 13 - IMPÔTS

La Société est sujette à tous les impôts auxquels les Sociétés Anonymes luxembourgeoises sont soumises.

Les montants d'impôt à régler sont inclus dans le poste « autres dettes ».

NOTE 14 - AUTRES CHARGES ET AUTRES PRODUITS TECHNIQUES

Les autres charges et autres produits techniques reprennent les montants imputés aux provisions techniques relatives à l'assurance vie lorsque le risque est supporté par le preneur d'assurance et faisait l'objet d'une dotation ou d'une reprise sur le poste « autres provisions pour autres risques et charges ».

NOTE 15 - TAUX DE CONVERSION

Les principaux taux de conversion retenus pour l'établissement des bilans au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2016 sont les suivants :

	2016	2015
	EUR	EUR
Dollar des États-Unis	1,0541	1,0891
Livre Sterling	0,85618	0,73555

NOTE 16 - CONSOLIDATION

Les comptes annuels de la Société sont inclus dans les comptes consolidés de Sogecap, dont le siège social est situé Tour D2 - 17 bis place des Reflets - 92919 Paris La Défense Cedex, qui établit les comptes consolidés de l'ensemble le plus petit d'entreprises duquel la Société fait partie en tant que filiale.

Les comptes annuels de la Société sont inclus dans les comptes consolidés de Société Générale, dont le siège social est situé Tour Société Générale, F-92972 Paris La Défense Cedex, qui établit les comptes consolidés de l'ensemble le plus grand d'entreprises duquel la Société fait partie en tant que filiale.

Les comptes consolidés sont disponibles à ces adresses.

NOTE 17 - HONORAIRES DU CONTRÔLEUR LÉGAL DES COMPTES

Catégorie d'honoraires relatifs à l'exercice :

	2016	2015
	EUR	EUR
Révision des comptes annuels (hors T.V.A.)	56.058	55.434

NOTE 18 - HORS BILAN – NANTISSEMENT DE TITRES

Sogecap a constitué en gage un compte d'instruments financiers ouvert dans les livres de Société Générale dans lequel sont inscrits au 31 décembre 2016 des instruments financiers pour un montant en valeur boursière de EUR 6.920.732.378 au bénéfice de SOGELIFE en garantie du paiement de toutes sommes dues au titre du traité de réassurance liant les deux parties. La valeur totale des nantisements s'élève à EUR 6.923.211.842 pour l'ensemble des réassureurs.

Site internet : WWW.SOGELIFE.COM

RELATIONS PRESSE

comm.sogelife@socgen.com

SOGELIFE

Siège social : 11 avenue Emile Reuter L-2420 Luxembourg
S.A. Luxembourgeoise d'assurance vie
RC Luxembourg B 55612

CONCEPTION ET RÉALISATION

Service Communication SOGELIFE, Rise.lu

|



DEVELOPPONS ENSEMBLE
L'ESPRIT D'EQUIPE